Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 029-212900138-20260310-DELIB2026_011-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT CHATEAULIN

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOTMEUR

NOMBRE DE MEMBRES
Présents au Conseil Municipal : 9
En exercice : 10
Qui ont pris part à la délibération : 9

DATE DE LA CONVOCATION
02 mars 2026

2026 – 011 : Décision modificative suite à la dissolution du SIMIF (Syndicat Intercommunal Mixte Informatique du Finistère)

l'an deux mille vingt six
le dix mars
à dix- neuf heures,
Le Conseil Municipal de Botmeur, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'Eric PRIGENT, Maire.
Présents : Loeiza BEAUVIR, Sylvie BRABAN, Didier DANJOU, Annick DUIGOU, Jean-Yves FAUJOUR, Gildas GOLIAS, Alain KEROUANTON, Catherine LAMIDON et Eric PRIGENT.
Absente excusée: Marion GUEN

Secrétaire de séance : Annick DUIGOU

Le SIMIF a fait l'objet d'une dissolution et d'une répartition entre les anciens membres de sa trésorerie et de sa balance comptable. Lors de sa séance du 30 janvier 2024, le Conseil Municipal a approuvé cette dissolution en acceptant la reprise des résultats dans le budget primitif. Cette reprise n'a pas été effectuée sur l'exercice 2025, il convient donc de l'effectuer sur l'exercice 2026.

Monsieur le Maire propose donc d'adopter une décision modificative pour intégrer les résultats du SIMIF afin d'augmenter les chapitres 001 et 002 comme suit :

Sens	Section	Chap	Objet	Montant
R	Investissement	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	+ 129,95

Sens	Section	Chap	Objet	Montant
R	Fonctionnement	002	Résultat de fonctionnement reporté	+ 309,80

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, valide la réintégration des résultats du SIMIF telle que présentée ci-dessus.

Le Maire
Eric PRIGENT

La secrétaire de séance
Annick DUIGOU